

## CONSEIL MUNICIPAL de COURSAC LISTE DES DELIBERATIONS du 18 novembre 2024

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la liste des délibérations de la séance doit être affichée dans la huitaine).

*Convocation du 6 novembre 2024.*

*Secrétaire de séance : Roger PERRIN*

**Présents** : Mmes et MM. Pascal PROTANO, Perrine MORANT, Jacques DESSALLES, Cathia BARRIERE, Philippe CONS, Marie-France BARRE, Roger PERRIN, Yves SAMOUR, Jean-Claude KAWKA, Fabienne MARCHAIS, Yan TISNE, Fanny ZERWETZ, Marion LILLET, Sonia DE JESUS DIAS et Marie-Claude HUGUET.

**Absents** : Magali BORDAS (pouvoir donné à Perrine MORANT), Frédéric BELMON (pouvoir donné à Pascal PROTANO), Karine LAGARDE (pouvoir donné à Jacques DESSALLES), Julien RITT.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la réunion du 12 septembre 2024 : adoptée
2. Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Dordogne : adoptée
3. Convention avec la société AXA : adoptée
4. Dénomination de voie au Lac Rouge : adoptée
5. Modification des commissions communales et extra-communales – Commission de jumelage : adoptée
6. Création de poste et modification du tableau des effectifs : adoptée
7. Vente d'une niveleuse : adoptée
8. Vote des tarifs pour l'année 2025 : adoptée
9. Vote des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2025/2026 : adoptée
10. Vote des tarifs des publicités dans le bulletin municipal pour l'année 2025 : adoptée
11. Convention avec la SEM 24 - Approbation d'un projet de construction d'un bâtiment avec une couverture photovoltaïque : adoptée
12. Décision modificative n°3 – Budget principal de la commune : adoptée
13. Attribution des logements sociaux : avis sur le plan intercommunal d'attribution (PIA) et le plan partenarial de gestion de la demande et de l'information du demandeur (PPGDID) : adoptée
14. Durée d'amortissement des travaux de la chaudière de la Vieille Auberge : adoptée
15. Modification du transfert des parcelles reconnues inutiles à la concession autoroutière : adoptée
16. Renouvellement de l'assurance statutaire du personnel pour l'année 2025 : adoptée
17. Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie avec VEOLIA : adoptée
18. Autorisation d'augmentation du montant de la ligne de trésorerie : adoptée

Fait à COURSAC le 20 novembre 2024

Le Maire,  
Pascal PROTANO

